

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 24/09/2012

Réception par le Prefet : 24/09/2012

Publication : 28/09/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-9-6-1

Séance du vendredi 21 septembre 2012

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS À DIDENHEIM ET BRUNSTATT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le Code Forestier, notamment les articles L 341-1, L 214-13 et R 341-1,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la demande de défrichement pour le projet de protection contre les inondations à DIDENHEIM et BRUNSTATT pour une superficie de 1 712 m²,
- m'autorise à déposer cette demande de défrichement auprès de la Préfecture.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

ANNEXE

Plan général des aménagements :

